

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 AVRIL 2011**

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. BENAS, Maire ; Mme MARCHAND, M.CHEMINADE, Mme DE LA BOUILLERIE, M. RICHARD, Mme CHAUVEAU, Mme LAVAUD-ANGLICHEAU, M. KLING, Adjoint ; M. ERAGNE, Maire délégué de Rossay ; Mme PLOUS, M. KREMER, Mme MORTEAU, M. GUERITAUT, Mlle PAGE, Mlle POIRIER, M. PROUX, M. HUCAULT, Mme DENECHAUD, M. PILLOT, Mlle LANDRE, Mme BOILAIVE, M. DAZAS, Mme BOUCHET, Mlle DUBOIS, M. LANTIER, M. FORTIN, Conseillers Municipaux.

## **ABSENTS ET EXCUSES :**

M. DARLING, Mme MOUSSEAU, Mme GIANANTI.

*Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Frédéric PROUX.*

*Pouvoir de Mme Nathalie GIANANTI à M. Joël DAZAS.*

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 Avril 2011 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le procès-verbal est adopté par 27 voix « pour » et 1 abstention.

M. Alexandre HUCAULT est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité.

## ***M.BENAS :***

Nous ouvrons ce soir le Conseil Municipal consacré principalement au vote des budgets pour 2011. Cette année, compte-tenu de la réforme de la taxe professionnelle et des attentes relatives aux bases des nouvelles impositions, les collectivités locales ont jusqu'au 30 avril pour voter leur budget.

Je remercie Madame CHATTON, trésorière de Loudun, de sa présence parmi nous. Le budget qui vous est présenté ce soir a fait l'objet d'échange le 5 avril, notamment dans ses orientations, qui ont été tracées en s'appuyant sur une analyse financière prospective réalisée par le cabinet KLOPFER. La mission de ce cabinet a été d'étudier des scénarii d'investissements proposés par la municipalité d'ici à 2014, aux vues des réformes touchant les collectivités locales comme la suppression de la taxe professionnelle qui a des incidences sur les finances locales. Cette étude a démontré une gestion saine et rigoureuse du budget et une politique prudente et respectueuse des finances de la Ville. Cette méthode de travail est mise en place depuis déjà deux ans, elle avait débutée avec l'analyse prospective réalisée par le trésor public. A mi-mandat, et compte-tenu des réformes touchant les collectivités locales, comme la suppression de la taxe professionnelle, il nous a semblé important de définir en toute transparence la possibilité des investissements à réaliser dans l'avenir et qui sont soumis à différentes incidences. Ce sont des objectifs à atteindre, le tout dans le respect de la fiscalité des Loudunais. Après les démarches en direction des associations de l'année dernière, terrain synthétique, espace culturel, 2011 marque les investissements urbains, comme la place du portail chaussée ou le boulevard Loche et Matras et les investissements de service public comme la restructuration de la Mairie.

Le budget qui vous est présenté ce soir propose de mobiliser au mieux les marges de manœuvre budgétaire pour poursuivre l'amélioration de la Ville, conformément aux engagements qui ont été pris. C'est contenir les dépenses de fonctionnement et maintenir une pression fiscale modérée et constante pour dégager encore plus d'autofinancements afin d'investir toujours plus pour les habitants et le territoire.

Je vous propose de débiter les discussions et les votes des comptes administratifs et des budgets.

## COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2010 (ANNEXE 1)

**M. BENAS p2** : Ces éléments ont fait l'objet de discussions lors de la Commission Affaires Générales la semaine dernière.

**M. BENAS p5 & 6** : On remarque une diminution des m3 vendus et de faibles variations dans l'endettement pour les années à venir.

**M. BENAS p8** : La CAF brute est stable mais elle ne nous permet pas de faire de gros investissements. Il faut donc une politique tarifaire volontariste.

Après examen, le Conseil Municipal (hors le Maire), après présentation du compte administratif et du compte de gestion, par 25 voix « pour » et 2 abstentions :

- ☑ Approuve le Compte Administratif 2010 ;
- ☑ Approuve le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve ;
- ☑ Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2010 de la manière suivante, après avoir entendu le compte administratif 2010,
  - Constatant qu'il fait apparaître :
    - ✓ Un excédent de fonctionnement de 468 845.44 €
    - ✓ Un déficit d'investissement de – 338 988.07 €
  - Considérant que l'état des restes à réaliser s'élève à :
    - ✓ Dépenses : 33 986.35 €
    - ✓ Recettes : 0 €

Résultat d'investissement :

Investissement Compte 001 Dépenses	:	338 988.07 €
------------------------------------	---	--------------

Résultat de fonctionnement :

Investissement Compte 1068 Recettes	:	372 974.02 €
Fonctionnement Compte 002 Recettes	:	95 871.02 €

## COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2010 (ANNEXE 2)

**M. BENAS p19** : Là aussi on remarque une baisse de la consommation.

**M. BENAS p22** : La CAF brute augmente, mais elle ne nous permet pas d'investir beaucoup.

Après examen, le Conseil Municipal (hors le Maire), après présentation du compte administratif et du compte de gestion, par 25 voix « pour » et 2 abstentions :

- ☑ Approuve le Compte Administratif 2010 ;
- ☑ Approuve le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve ;

☞ Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2010 de la manière suivante, après avoir entendu le compte administratif 2010,

Constatant qu'il fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de 488 545.19 €
- ✓ Un déficit d'investissement de – 317 377.64 €

Considérant que l'état des restes à réaliser s'élève à :

- ✓ Dépenses : 213 924.09 €
- ✓ Recettes : 70 738.00 €

Résultat d'investissement :

Investissement Compte 001 Dépenses : 317 377.64 €

Résultat de fonctionnement :

Investissement Compte 1068 Recettes : 460 563.73 €

Fonctionnement Compte 002 Recettes : 27 981.46 €

### **TARIFS EAU 2011 (ANNEXE 3)**

**M. BENAS p33** : La variation porte sur le prix de l'assainissement. Il ya des travaux qui vont être engagés sur le schéma directeur pour 85 branchements à Niré-le-Dolent pour 555 000 €. Pour mener à bien ces investissements, il faut maintenir l'augmentation des tarifs de l'assainissement. Je propose 7 % sur l'assainissement Cela correspond à une augmentation générale de 5,75 %.

**M. LANTIER p33** : Effectivement, il faut faire des travaux. Je vois qu'on a économisé 121 000 € en entretien, c'est qu'on a investi dans du neuf. Il faut donc continuer à faire des travaux. On ne voit donc pas d'inconvénients à augmenter les tarifs. Mais ce qui est contradictoire, c'est que plus les habitants économisent l'eau, plus elle est cher. Plus 7% sur l'assainissement, c'est 24 € par an et par habitant, c'est 2 € par mois. Cela ne nous semble pas extravagant par rapport au fait qu'en face il y a des investissements qui permettent de faire des économies d'entretien.

**M. BENAS p35** : Je propose donc + 7% sur l'assainissement.

**M. BENAS p38 et 39** : Je propose pour l'eau à Basses et l'eau industrielle + 2%.

**M. BENAS p40** : Nos tarifs de branchements sont très bas. Les habitants ne les payent qu'une fois. Je propose d'augmenter de + 30 % pour être proche des tarifs pratiqués ailleurs dans la Vienne.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs eau 2011 comme suit :

Tarifs Eau

+ 2 % sur l'abonnement

+ 1 % sur le tarif du m3

Tarifs branchements Eau

+ 30 %

Tarifs Eau Basses

+ 2 % sur l'abonnement

+ 2 % sur le tarif du m3

Tarifs Eau Industrielle

+ 2 % sur le tarif du m3

## TARIFS ASSAINISSEMENT 2011 (ANNEXE 4)

*Ce point a fait l'objet de discussions lors du vote des tarifs de l'eau.*

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs assainissement 2011 comme suit :

### Tarifs Assainissement

- + 2 % sur l'abonnement
- + 7 % sur le tarif du m3

### Tarifs Redevance matière de vidange

- + 7 % sur le tarif du m3

## BUDGET PRIMITIF EAU 2011 (ANNEXE 5)

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif Eau 2011 :

- ✓ Section de Fonctionnement : 1 016 000.00 €
- ✓ Section d'Investissement : 847 006.42 €

## BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2011 (ANNEXE 6)

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif Assainissement 2011 :

- ✓ Section de Fonctionnement : 631 000.00 €
- ✓ Section d'Investissement : 1 079 851.73 €

## COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2010 (ANNEXE 7)

**M. BENAS p61 :** *Pour répondre à la question de Monsieur LANTIER lors de la commission, 20 % des habitants ne sont pas reliés au réseau d'assainissement collectif.*

Après examen, le Conseil Municipal (hors le Maire), après présentation du compte administratif et du compte de gestion, par 25 voix « pour » et 2 abstentions :

☑ Approuve le Compte Administratif 2010 ;

☑ Approuve le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve ;

☑ Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2010 de la manière suivante, après avoir entendu le compte administratif 2010,

Constatant qu'il fait apparaître :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de 9 851.54 €

Résultat de fonctionnement :

Fonctionnement Compte 002 Recettes : 9 851.54 €

## BUDGET PRIMITIF SPANC 2011 (ANNEXE 8)

**M. BENAS :** *5 contrôles sont prévus en 2011*

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif SPANC 2011 :

- ✓ Section de Fonctionnement : 12 500.00 €

## COMPTE ADMINISTRATIF CINEMA CORNAY 2010 (ANNEXE 9)

**M. BENAS p72** : Les entrées en augmentation s'expliquent par la bonne programmation et par les ventes de cartes d'abonnements.

Après examen, le Conseil Municipal (hors le Maire), après présentation du compte administratif et du compte de gestion, par 25 voix « pour » et 2 abstentions :

- ☑ Approuve le Compte Administratif 2010 ;
- ☑ Approuve le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve ;
- ☑ Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2010 de la manière suivante, après avoir entendu le compte administratif 2010,
  - Constatant qu'il fait apparaître :
    - ✓ Un excédent de fonctionnement de 38 276.47 €
    - ✓ Un déficit d'investissement de - 1 553.04 €
  - Considérant que l'état des restes à réaliser s'élève à :
    - ✓ Dépenses : 4 954.47 €
    - ✓ Recettes : 0 €

Résultat d'investissement :

Investissement Compte 001 Dépenses	:	- 1 553.04 €
------------------------------------	---	--------------

Résultat de fonctionnement :

Investissement Compte 1068 Recettes	:	6 507.51 €
Fonctionnement Compte 002 Recettes	:	31 768.96 €

## BUDGET PRIMITIF CINEMA CORNAY 2011 (ANNEXE 10)

**M. BENAS p82** : Pour le budget 2011, on considère un nombre d'entrées équivalent à 2010.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif Cinéma Cornay 2011 :

✓ Section de Fonctionnement	:	173 600 €
✓ Section d'Investissement	:	8 200 €

## COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT RTE DE MAZULT 2010 (ANNEXE 11)

**M. BENAS p90** : Il reste 16 parcelles à vendre dont 3 qui sont réservées sur 67 à la base.

**M. BENAS p95** : Une partie du résultat sera orienté vers le financement d'aires de jeux. Il y aura discussion en commission et concertation avec les habitants.

Après examen, le Conseil Municipal (hors le Maire), après présentation du compte administratif et du compte de gestion, par 25 voix « pour » et 2 abstentions :

- ☑ Approuve le Compte Administratif 2010 ;
- ☑ Approuve le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve ;

- ☞ Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2010 de la manière suivante, après avoir entendu le compte administratif 2010,  
Constatant qu'il fait apparaître :
- ✓ Un excédent de fonctionnement de 387 622.22 €
  - ✓ Un déficit d'investissement de – 680 949.50 €

Résultat d'investissement :

Investissement Compte 001 Dépenses : 680 949.50 €

Résultat de fonctionnement :

Fonctionnement Compte 002 Recettes : 387 622.22 €

## BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT RTE DE MAZULT 2011 (ANNEXE 12)

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif Lotissement Route de Mazault 2011 :

- ✓ Section de Fonctionnement : 1 051 200.00 €
- ✓ Section d'Investissement : 680 949.50 €

## COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ECONOMIQUE 2010 (ANNEXE 13)

**M. BENAS p104** : C'est le dernier vote. Ce budget est maintenant absorbé par le budget ville.

**M. BENAS p113** : Dans une seconde phase, le résultat net d'exploitation sera basculé sur le budget ville.

Après examen, le Conseil Municipal (hors le Maire), après présentation du compte administratif et du compte de gestion, par 25 voix « pour » et 2 abstentions :

- ☞ Approuve le Compte Administratif 2010 faisant apparaître :
- ✓ Un excédent de fonctionnement de 309 305.35 €
  - ✓ Un excédent d'investissement de 30 965.60 €

- ☞ Approuve le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve.

## COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2010 (ANNEXE 14)

**M. BENAS p138** : On a diminué les restes à réaliser.

Après examen, le Conseil Municipal (hors le Maire), après présentation du compte administratif et du compte de gestion, par 25 voix « pour » et 2 abstentions :

- ☞ Approuve le Compte Administratif 2010 ;

- ☞ Approuve le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, en précisant que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve ;

- ☞ Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2010 de la manière suivante, après avoir entendu le compte administratif 2010,  
Constatant qu'il fait apparaître :
- ✓ Un excédent de fonctionnement de 2 112 471.02 €
  - ✓ Un déficit d'investissement de – 150 442.42 €

Considérant que l'état des restes à réaliser s'élève à :

- ✓ Dépenses : 2 650 690.04 €
- ✓ Recettes : 1 638 814.95 €

Résultat d'investissement :

Investissement Compte 001 Dépenses : 150 442.42 €

Résultat de fonctionnement :

Investissement Compte 1068 Recettes : 1 162 317.51 €  
Fonctionnement Compte 002 Recettes : 950 153.51 €

## BUDGET PRIMITIF VILLE 2011 (ANNEXE 15)

**M. BENAS p144** : Une partie de l'excédent reporté sera utilisé pour concourir à l'acquisition d'un scanner pour l'hôpital, nécessaire pour le maintien des urgences. La ville doit concourir au renforcement des activités urgences et SMUR de l'hôpital. On peut aussi être présents sur d'autres types d'aide. Il faudra que d'autres collectivités participent au financement de ce scanner.

**M. BENAS p145** : Ce dossier a été examiné en commission affaires générales ce soir et la semaine dernière en conseil municipal. 1 % d'augmentation d'impôt vaut 30 000 €, donc 2 %, c'est 60 000 €. Il y a eu une réforme de la TP. Même si on récupère des compensations, il faut continuer à augmenter les impôts de manière constante et modérée. On 2009, on a augmenté de 0,5 % et en 2010 de 1,5 %. Cette année, je propose 2 à 4 %. Avec 2 % pour la taxe d'habitation, on passe de 24,08 à 24,56 %.

**M. FORTIN p149** : Quand je vois que le poids des impôts par habitant est 30 % plus élevé que la moyenne, cela ne va pas arranger les choses.

**M. BENAS p149** : Tout dépend des investissements que l'on met en face. Il ne faut pas analyser les ratios de manière isolée.

**M. FORTIN p 149** : Je pense que le contribuable de base ne comprendra pas. Il faut faire des économies pour mieux gérer les dossiers. Tout au long de 2010, j'ai fait remarquer les dépassements de budgets, comme par exemple une étude sur une résidence hôtelière. Le budget communication est mal maîtrisé, je pense par exemple à la société BlueCom, je pense aux Diabes rien. Toutes ces occasions auraient pu éviter d'augmenter les impôts de 4%.

**M. BENAS p149** : Il ne faut pas tout mélanger. Pour le Festival « Les Diabes Rien », nous n'avons pas été accompagnés. Pour la communication, je préfère travailler avec des sociétés de la Vienne plutôt que des sociétés de Paris. Globalement, notre excédent est très bon. On fait du social et des animations pour en faire bénéficier les Loudunais. On travaille pour les associations et on maîtrise notre budget. Je ne veux pas faire des augmentations d'impôts en une fois, comme il y a 10 ans avec +14 %. Vous avez dit que l'assainissement représente + 2€ par habitant. C'est la même augmentation pour le budget ville qui nous permettra d'investir. Je salue les efforts faits par les services car on n'a pas augmenté les effectifs, on a maîtrisé les charges de personnel. On va augmenter les impôts et continuer à diminuer les charges de fonctionnement pour pouvoir investir encore plus et préparer l'avenir. C'est pour dynamiser notre ville.

**M. FORTIN p149** : Je ne conteste pas le bien fondé de certaines animations. Si nous avons voté le budget eau, c'est que les investissements en face sont clairs. Or sur le budget ville, c'est trop flou et je pense que cette augmentation d'impôts pourrait être récupérée 2 à 3 fois.

**M. BENAS p149** : Ce n'est pas flou quand on investit pour la population.

**M. DAZAS p152** : Il y a 500 000 € en dépenses imprévues, pourquoi ? Moi je pense aussi que 2% c'est trop. On pourrait marquer le pas et augmenter moins. Je pense qu'on est capables d'économiser 30 000 €.

**M. BENAS p152 :** Pour les dépenses imprévues, c'est l'équivalent du CA 2010. Il faut mettre en place nos investissements. Pour cela, il faut une augmentation mesurée et constante des taux.

**M. DAZAS p152 :** Je pense qu'on aurait pu faire que 1%. On devrait d'abord choisir un taux et adapter ensuite les dépenses. Là, on fait les choses à l'envers. On liste les dépenses et on adapte un taux. Et c'est pour cela que notre groupe s'abstiendra.

**M. LANTIER p171 :** Pour les taux de fiscalité on n'a pas la même analyse. Vous pensez qu'on est sortis de la crise. Nous, on pense que non. On n'est pas obtus, 1 % nous conviendrait, car les bases ont déjà augmenté de 2%. Si on a voté pour l'eau, c'est que les opérations sont bien définies. Or, sur le budget ville, l'équilibre se fait par rapport au taux. Ne pas augmenter, c'est des Loudunais qui conservent un peu plus d'argent pour eux et qui le dépense sur le territoire. La CCPL a augmenté de 1,5 % et 1% à la CCPL, c'est 9000 €. Ça commence à faire beaucoup pour le portefeuille des Loudunais.

**M. BENAS p171 :** C'est vrai on n'a pas la même approche. Il y a encore des inconnues, mais la croissance repart. J'entends vos arguments. Moi je pense que le pouvoir d'achat est renforcé s'il y a créations d'emplois. Pour cela, les collectivités doivent investir. Le débat sur les 2% est politique. Il ne faut pas comparer ville et CCPL, ce ne sont pas les mêmes missions.

**Mme BOILAIVE p171 :** Par contre ce sont les mêmes porte-monnaie des Loudunais.

Après examen, le Conseil Municipal :

☒ Adopte le Budget Primitif Ville 2011, par 22 voix « pour », 2 voix « contre » et 4 abstentions :

✓ Section de Fonctionnement	:	9 533 500.00 €
✓ Section d'Investissement	:	6 777 373.06 €

☒ Décide une augmentation des taux de fiscalité de 2 %, par 21 voix « pour », 2 voix « contre » et 5 abstentions ;

☒ Emet un avis favorable sur la proposition de programme d'investissements 2011, par 28 voix « pour » ;

☒ Autorise Monsieur le Maire à lancer les procédures de mise en concurrence relative aux opérations d'investissements 2011, par 28 voix « pour » ;

☒ Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions se rapportant à ces opérations, par 28 voix « pour ».

## **RESULTATS DE CONSULTATIONS : REHABILITATION DE LA HALLE DE TENNIS**

Lors de sa séance du 30 Novembre 2010, le Conseil Municipal avait validé le lancement de la consultation des travaux de réhabilitation de la halle de tennis.

Un marché à procédure adaptée a été lancé.

Une entreprise a remis une offre pour le lot 1 : Charpente/Couverture et six entreprises ont remis une offre pour le lot 3 : Electricité.

Après analyse, il s'avère que les offres :

✓ Lot 1 : SARL ROBERT	:	158 080.40 € HT soit 189 064.16 € TTC
✓ Lot 3 : BRUNET MIGNE	:	7 316.00 € HT soit 8 749.94 € TTC

ont été retenues.

Les travaux débuteront début Juin 2011.

## **RESULTATS DE CONSULTATIONS : PROGRAMME VOIRIE 2011/2012 – Marché à bons de commandes**

Une consultation a été lancée par le biais d'une procédure adaptée.

Quatre offres ont été réceptionnées.

Après analyse des offres et application des critères de pondération, la proposition de l'Entreprise R.T.L. se classe en première position. Elle est retenue moyennant la somme de 295 950.54 € HT soit 353 956.84 € TTC.

## **RESULTATS DE CONSULTATIONS : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'AMENAGEMENT DU BD LOCHE ET MATRAS**

Une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du boulevard Loche et Matras.

Le bureau d'étude COE et le paysagiste TALPA ont été retenus.

## **EGLISE DU MARTRAY : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Dans son courrier du 15 Mars 2011, la Direction Régionale des Affaires Culturelles. propose de retenir l'opération concernant la restauration de la façade sud du chœur, tranche D, 5/5, de l'église Saint Hilaire du Martray de Loudun (Vienne) sur le budget 2011 du Ministère de la Culture et de la Communication.

Cette opération est évaluée à 154 000 € HT (montant subventionnable des travaux) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 35 % soit 53 900 €, le Conseil Général 25 % soit 38 500 €, le Conseil Régional 15 % soit 23 100 €.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ approuve le programme de travaux pour un montant de 154 000 € HT soit 184 184 € TTC ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat soit 53 900 € et des autres partenaires financeurs ;
- ✓ s'engage à financer la totalité de l'opération soit 184 184 € TTC sur le budget 2011 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;
- ✓ émet un avis favorable :

\*sur le budget prévisionnel de l'opération qui serait le suivant :

Montant des travaux	154 000 € HT (soit 184 184 € TTC)
✓ Etat (Ministère Culture et Communication)	53 900.00 €
✓ Département	38 500.00 €
✓ Région	23 100.00 €
✓ Ville	38 500.00 € (+ TVA)

\*sur le calendrier prévisionnel des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2011 ;

- ✓ Atteste que la commune récupère la T.V.A. ;
- ✓ Indique que son n° SIRET est 218 601 375 000 15 ;
- ✓ Indique que la Commune a la libre disposition du terrain et immeuble concernés ;
- ✓ Indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution de travaux et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

## **RESTRUCTURATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DE L'HÔTEL DE VILLE : DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

La loi de finances pour 2011 a institué dans son article 179 la fusion de la Dotation Globale d'Équipement. et de la Dotation de Développement Rural en une dotation unique, intitulée D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le dossier DGE, déposé le 11 Février 2010 et non retenu en 2010, relatif à la restructuration de l'hôtel de ville et mise en accessibilité est maintenu au titre de la D.E.T.R. 2011.

Les contraintes techniques réglementaires ont fait évoluer la partie accessibilité et électricité. L'opération serait donc la suivante :

✎ Mise aux normes accessibilité	96 000.00 € HT
✎ Mise aux normes électricité	235 000.00 € HT
✎ Mise en conformité réseau informatique	40 000.00 € HT
✎ Mise en conformité téléphonie	50 000.00 € HT
✎ Honoraires et divers	<u>30 500.00 € HT</u>
	<b>451 500.00 € HT</b>

**M. DAZAS** : *Quel est le motif de refus de la DGF ?*

**M. BENAS** : *L'Etat a repoussé pour nous faire passer en DETR.*

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **ETUDE DE LA PIERRE TOUR CARREE ET PORTE DU MARTRAY : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> Mars 2011, la Direction Régionale des Affaires Culturelles propose de retenir l'opération concernant l'étude diagnostic et avant-projet à la restauration de la Tour Carrée et de la Porte du Martray sur le budget 2011 du Ministère de la Culture et de la Communication.

Cette opération est évaluée à 23 150 € HT (montant subventionnable de l'étude) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 35 % soit 8 103 €, le Conseil Général 25 % soit 5 787.50 € et le Conseil Régional 15 % soit 3 472.50 €.

Le budget prévisionnel de l'opération serait donc le suivant :

✎ Montant de l'étude	23 150.00 € HT
✓ Etat (Ministère Culture et Communication)	8 103.00 €
✓ Département	5 787.50 €
✓ Région	3 472.50 €
✓ Ville	5 787.00 €

Le calendrier de l'étude serait le suivant :

✓ Porte du Martray :	Mars 2011 → Juin 2011
✓ Tour Carrée :	Mars 2011 → Mars 2012

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ approuve le programme de l'étude pour un montant de 23 150 € HT soit 27 687.40 € TTC ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat soit 8 103 € et des autres partenaires financeurs ;
- ✓ s'engage à financer la totalité de l'opération, soit 27 687.40 € TTC sur le budget 2011 et d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération ;
- ✓ approuve le budget prévisionnel et le calendrier ;
- ✓ atteste que la Commune récupère la T.V.A. ;
- ✓ indique que son n° SIRET est 218 601 375 000 15 ;
- ✓ indique que la Commune a la libre disposition du terrain et immeuble concernés ;
- ✓ indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution de travaux et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

## **PROGRAMME D'INTERET GENERAL : AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH) ET LE CONSEIL GENERAL**

La commune de Loudun a reconduit le 8 octobre 2009 pour une durée de 3 ans un Programme d'Intérêt Général (PIG) dans le cadre d'une politique de réhabilitation reposant sur l'action conjuguée de plusieurs dispositifs (PIG, Fonds façades, défiscalisation sur la base de convention avec la Fondation du patrimoine).

Les nouvelles orientations décidées par le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) du 5 mai 2010 renforcent la dimension solidaire et écologique de l'ANAH et recomposent la hiérarchie des priorités d'intervention par :

- ✓ une solidarité renforcée à l'égard des propriétaires occupants d'habitat indigne ou très dégradé
- ✓ une solidarité à l'égard des propriétaires occupants modestes en particulier en milieu rural selon deux axes principaux : favoriser la rénovation thermique et adapter le logement à la perte d'autonomie.

La réforme du régime de ces aides adoptée par le CA de l'ANAH du 22 septembre 2010 traduit cette réorientation majeure de l'activité de l'ANAH et réoriente les aides vers trois grands axes :

- ↳ priorité à la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,
- ↳ rééquilibrage de l'aide de l'ANAH aux propriétaires occupants aux ressources modestes avec une intervention forte sur la lutte contre la précarité énergétique et une prise en compte des besoins d'adaptation liés à la perte d'autonomie,
- ↳ recentrage de l'aide aux propriétaires bailleurs sur les logements présentant une dégradation significative, l'aide fiscale étant privilégiée pour les autres travaux.

Le nouveau régime prévoit par ailleurs, pour les propriétaires occupants modestes en situation de forte précarité énergétique notamment en milieu rural, la possibilité de cumuler les aides de l'Agence avec l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE) dans le cadre du programme « Habiter Mieux » dès lors qu'un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique est mis en œuvre.

Aussi, au vu de ce qui précède, il s'avère nécessaire, pour les deux prochaines années, d'adapter le dispositif du PIG. Le présent avenant a pour objet de réajuster et redéfinir les objectifs du PIG en fonction des nouvelles orientations de l'Anah et de redéployer les crédits à l'intérieur des enveloppes globales dédiées à l'opération. Il modifie les articles 3, 4, 6 et 12 du protocole de mise en œuvre du PIG. Les autres articles restent inchangés.

Les aides étaient les suivantes :

	Taux	Plafond	Objf 3 ans	Budget
<b>Logements Propriétaires Bailleurs</b>				
🏠 <b>Logements vacants</b>				
● à loyers sociaux	5%	1 500 €	13	19 500
● à loyers libres	5%	1 250 €	9	11 250
🏠 <b>Logements locatifs</b>				
● conventionnés (LC + LCTS)	5%	1 250 €	48	60 000
<b>Logements Propriétaires Occupants</b>				
● Logements occupés (PO)	5%	500 €	21	10 500
● Travaux d'amélioration et de confort	5%	1 500 €	15	22 500
● Travaux de sortie d'insalubrité	5%	3 000 €	9	27 000
● Lutte contre la précarité énergétique	5%	1 000 €	16	12 000

La commune de Loudun s'engage à mettre en place des aides complémentaires pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs dans les conditions suivantes :

	Taux	Plafond	Objf 2 ans	Budget
<b>Logements Propriétaires Bailleurs</b>				
● Travaux Lourds (1)	10%	1 500€	4	6 000
● Travaux d'amélioration (2)	10%	1 400€	4	5 600
● Non conventionnés (loyer libre)	10%	1 250€	6	7 500
<b>Logements Propriétaires Occupants</b>				
● Travaux Lourds (1)	10%	3 000€	6	18 000
● Travaux d'autonomie (3)	10%	1 400€	10	14 000
● Travaux d'amélioration (2)	10%	1 400€	14	19 600
Dont PO énergie (FART) (4)		500 €	18	9 000
Frais de dossiers Vienne Habitat		300 €	48	14 400

(1) Travaux Lourds : Réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé : situation d'insalubrité ou de forte dégradation nécessitant des travaux lourds.

(2) Travaux d'amélioration :

- travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat
- travaux pour la réhabilitation d'un logement dégradé
- autres travaux

(3) Travaux d'autonomie : Travaux d'adaptation ou d'accessibilité.

(4) Travaux éco énergie (FART) : Travaux lutte contre la précarité énergétique.

Lors de sa séance du 4 Avril 2011, la Commission « Urbanisme-Travaux » a émis un avis favorable sur cette proposition.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet d'avenant au PIG et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **POLITIQUE DE REHABILITATION DE L'HABITAT : CONVENTION AVEC VIENNE HABITAT**

La réforme des aides apportées par l'ANAH oblige la collectivité à se faire assister d'un organisme agréé. En effet, les propriétaires occupants ou bailleurs doivent s'adjoindre les services d'un organisme spécialisé pour obtenir une aide financière. Dans le département, VIENNE HABITAT, organisme basé à POITIERS est habilité pour accompagner la démarche des propriétaires. Il est donc proposé de passer une convention avec VIENNE HABITAT.

La ville de Loudun confierait à la PACT-H&D (Programmation « Amélioration », Conservation, Transformation – Habitat et Développement) de Vienne Habitat, au titre d'équipe opérationnelle, les missions suivantes :

### *Campagne d'information du public et du milieu professionnel*

La phase d'information et de communication sur le PIG serait menée en collaboration entre la ville de Loudun et PACT-H&D Vienne Habitat, pour sensibiliser la population et se poursuivrait par la mise en place d'une concertation avec les différents partenaires concernés. Cette phase d'information sur le PIG comprendrait notamment :

- un accueil téléphonique réalisé par la mairie de Loudun afin d'apporter une première information aux propriétaires sur les modalités du dispositif,
- un accueil au public réalisé par la mairie de Loudun,
- un conseil et une assistance technique et gratuite pour les propriétaires (pour définir leurs projets, évaluer les subventions possibles, calculer les loyers, informer sur le conventionnement, le plafond de ressources des locataires...), réalisé par PACT-H&D Vienne Habitat, qui jouera le rôle de « guichet unique » entre les propriétaires et les financeurs,
- les évaluations thermiques lorsque cela s'avèrera nécessaire pour les demandes de subvention.

### *Programme d'assistance aux particuliers réalisé par PACT-H&D Vienne Habitat*

Le programme d'assistance aux particuliers comprendrait les missions suivantes :

- visite des logements avant travaux pour prendre connaissance du projet du demandeur, dans le but de vérifier l'adéquation du projet, de conseiller et réorienter le demandeur le cas échéant,
- proposer tout outil d'aide à la décision, lorsque cela s'avèrera utile, (réalisation d'étude, simulation financières...) dans le but de convaincre les propriétaires à s'inscrire dans des réhabilitations durables et de qualité. Ne se substituant en aucun cas à un travail de maîtrise d'œuvre, elles comporteront un relevé de l'existant et la proposition d'une ou plusieurs propositions d'aménagement, l'évaluation du coût des travaux...)
- jouer le rôle de l'interlocuteur unique des propriétaires pour constituer l'ensemble des demandes de financement, réaliser un travail d'ingénierie financière, vérifier en fin de travaux, la qualité et la conformité avec les factures fournies, accompagnées d'un rapport de chaque visite à la demande du maître d'ouvrage.

### *Suivi de l'opération et analyse des résultats en partenariat entre la Ville de Loudun et PACT-H&D Vienne Habitat*

Il s'agirait ici de suivre et d'analyser le déroulement du PIG de la ville de Loudun et d'en informer semestriellement les élus, au travers de :

- la réalisation quantitative par rapport aux objectifs occupants/bailleurs :
  - o nombre de logements PO et PB améliorés ou réhabilités et taux de réalisation catégories par catégories des objectifs initiaux,
  - o nombre de logements vacants remis sur le marché,
  - o nombre de logements PO et PB classés en sortie d'insalubrité,
  - o taux de consommation des enveloppes réservées,
  - o autres financements mobilisés.
- la réalisation qualitative par rapport aux objectifs occupants/bailleurs :
  - o âge des bénéficiaires PO et PB,
  - o nature des travaux subventionnés,
  - o superficie moyenne des logements,
  - o population logée dans les logements vacants et les autres logements à loyers maîtrisés catégorie par catégorie.
- l'analyse de l'impact économique :
  - o montant global des travaux générés.

Les services des VIENNE HABITAT sont payants pour les propriétaires. L'ANAH apporte une participation financière de l'ordre de 130 € ou 430 € selon les cas.

La commune pourrait apporter une contribution d'environ 300 € par dossier traité (uniquement pour les propriétaires occupants) qui serait versé directement à VIENNE HABITAT. Ainsi le propriétaire n'aurait pas d'avance financière à faire.

Cette convention serait passée pour 2 ans.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

## **RENEGOCIATION DES CONTRATS D'ASSURANCES : LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Les contrats d'assurances souscrits par la Ville arrivent à échéance au 31.12.2011. Il convient de procéder à une nouvelle mise en concurrence par le biais d'un marché à procédure adaptée.

Le marché serait divisé en 4 lots :

- Lot 1 : Assurance des automobiles
- Lot 2 : Assurance incendie et risques annexes
- Lot 3 : Assurance de responsabilité
- Lot 4 : Assurance de protection juridique

Le marché serait passé pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 Décembre 2014.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur cette proposition ;
- Autorise Monsieur le Maire à lancer le marché à procédure adaptée ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents.

## **DESIGNATION DES DELEGUES AU SIRPEL**

Il est proposé de modifier la composition des délégués au SIRPEL comme suit :

✎ M. Elefthérios BENAS, Maire de Loudun : en remplacement de M. Régis RICHARD

La liste des délégués serait établie comme suit :

### ✎ Titulaires

- ✓ M. BENAS Elefthérios
- ✓ M. KREMER Guy
- ✓ Mme MORTEAU Marie-Laure
- ✓ Mlle POIRIER Anita
- ✓ M. HUCAULT Alexandre

### ✎ Suppléants

- ✓ M. CHEMINADE Jean-Claude
- ✓ Mme DENECHAUD Hélène
- ✓ M. KLING André
- ✓ Mlle PAGE Catherine
- ✓ Mme PLOUS Jeannette

**M. BENAS** : *Le SIRPEL va dans son domaine gérer le dossier Center-Parc, c'est la raison pour laquelle je souhaite intégrer le SIRPEL*

Après examen, le Conseil Municipal, par 25 voix « pour » et 3 abstentions, émet un avis favorable sur cette proposition.

## **ORGANISATION D'UN CONCERT DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT CULTUREL « LES HEURES VAGABONDES » DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VIENNE : CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION**

En 2004, le Département a pris l'initiative d'organiser un festival d'été reposant sur la gratuité et l'itinérance. Le festival « L'été couleur Vienne » rebaptisé en 2010 « Les Heures vagabondes », a pour but de favoriser la démocratisation culturelle tout en faisant découvrir la diversité du patrimoine départemental.

Festival de tous les publics, « Les Heures Vagabondes » s'appuie sur une programmation très éclectique, combinant découvertes et artistes confirmés autour du rock, de la chanson française, de la musique traditionnelle, du jazz, du blues ou encore de la world music. 14 concerts rythmeront la saison estivale 2011 dans autant de communes du département.

C'est dans ce cadre que la Ville de Loudun accueillera le 29 juillet prochain le concert de Cock Robin. Après une tournée en 2009 et la sortie de leur premier album «live», le groupe mythique des années 80 composé des chanteurs Peter Kingsbery et Anna Lacazio sort un nouvel album «Songs from a bell tower», suivi d'une tournée européenne marquée notamment en France, par un passage à l'Olympia et à Loudun.

Le Conseil Général prend en charge le coût du plateau artistique et technique, les frais de SACEM inhérents à l'organisation des concerts ainsi que la réalisation de l'ensemble des supports de communication.

La ville apportera un soutien logistique aux organisateurs, sera un relais de communication et d'information, assurera la sécurité du public pouvant atteindre 5 000 à 10 000 personnes et facilitera son accès.

Le concert sera organisé Place Porte de Chinon. Le nombre de personnes attendues étant supérieur à 1 500, la Ville de Loudun doit déposer en préfecture un dossier de sécurité comprenant une note explicative sur le déroulement de la manifestation et sur les moyens de secours et de sécurité mis en place à cette occasion.

La Ville de Loudun et le Conseil Général doivent contractualiser leurs obligations réciproques.

**M. DAZAS** : *Pourquoi ce lieu ?*

**M. BENAS** : *Il faut mettre en valeur la Ville. Cet espace en ville est le seul permettant d'accueillir autant de public en respectant les normes de sécurité. Il y a beaucoup de possibilités de dégagement en cas de problèmes.*

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise le Maire à :

- ✓ signer la convention avec le Conseil Général de la Vienne;
- ✓ signer tous les documents se rapportant à l'organisation du spectacle;
- ✓ déposer en sous-préfecture le dossier de sécurité relatif à l'organisation de cette manifestation.

## **OPERATION « ODYSSEE BLANCHE » : ETANG DE BEAUSOLEIL**

La Communauté de Communes du Pays Loudunais va initier une opération « odysée blanche », dont l'objet est la réhabilitation et la préservation des sites humides fragiles, en particulier les sources du territoire.

Le site de Beausoleil a été retenu par la C.C.P.L. pour l'exercice 2011/2012.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✎ émet un avis favorable :

- ✓ sur cette proposition ;
- ✓ sur la délégation de cette mission à la C.C.P.L. avec laquelle une convention serait établie ;

✎ autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

## ENCAISSEMENT DE REMBOURSEMENTS D'ASSURANCE

La Ville de Loudun a reçu de GROUPAMA un chèque d'un montant de 8 265.88 €, en règlement du sinistre « événement naturel » du 27-28 Février 2010.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'encaissement de ce chèque dans le budget Ville (article 7788).

## REVISION DE LA REMUNERATION DES ANIMATEURS DES ACCUEILS DE LOISIRS ENFANTS ET ADOLESCENTS

La Ville de Loudun organise les accueils de loisirs pour enfants et adolescents.

En tant qu'organisatrice, la Commune recrute et rémunère le personnel d'animation sous forme de vacations.

Il est proposé de réviser la rémunération des animateurs en accueils de loisirs enfants et adolescents comme suit au 1<sup>er</sup> Juin 2011 :

### INDEMNITES BRUTES

	TARIFS ACTUELS	PROPOSITION	EVOLUTION %	OBSERVATIONS
Directeur	61,00€/jour	62,00€/jour	1,65%	
Directeur adjoint	56,00€/jour	57,00€/jour	1,80%	
Animateur diplômé BAFA	41,00€/jour	42,00€/jour	2,44%	
Animateur non diplômé ou stagiaire	38,00€/jour	39,00€/jour	2,63%	
Animateur spécialisé (surveillant de baignade, brevet d'Etat)	45,00€/jour	46,00€/jour	2,22%	
	51,00€/jour	52,00€/jour	1,96%	
	60,00€ /jour	61,00€ /jour	1,67%	
Animateur mini-camps	45,00€/jour	46,00€/jour	2,22%	
	51,00€/jour	52,00€/jour	1,96%	
	60,00€ /jour	61,00€ /jour	1,67%	

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces propositions.

## PERSONNEL TERRITORIAL : TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

- ✎ Suppression d'un poste d'Ingénieur, suite à mutation ;
- ✎ Suppression d'un poste de Contrôleur principal chef, suite à départ en retraite ;
- ✎ Suppression d'un poste d'Agent de maîtrise, suite à un départ en retraite ;  
(ces deux derniers postes ont fait l'objet d'un regroupement des services : voirie, eau et assainissement)
- ✎ Suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, suite à départ en retraite ;  
(son remplacement a été effectué par un agent sur un grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe)

- ✎ Suppression d'un poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe, suite à départ en retraite ;
- ✎ Suppression d'un poste d'Adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe, suite à avancement de grade d'un agent au poste d'Adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe ;
- ✎ Suppression d'un poste d'Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, suite à avancement de grade d'un agent au poste d'Adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe ;
- ✎ Suppression d'un poste d'Adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe, suite à mutation de l'agent ;  
(son remplacement a été effectué par un agent recruté sur un poste d'Adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe)
- ✎ Suppression de quatre postes d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe ;
- ✎ Suppression de trois postes d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

Le nouveau tableau des effectifs serait établi comme suit :

	CATEGORIES	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS
* Secrétaire général ou directeur	A	1	1
<b>Filière Administrative</b>			
* Attaché	A	1	0
* Rédacteur chef	B	1	1
* Rédacteur	B	1	0
* Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	3
* Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2
* Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> Cl. 12H	C	1	1
* Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	7	7
* Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe 35H	C	6	6
* Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe 30H	C	0	0
* Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe 28H	C	2	2
* Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe 20H	C	1	1
* Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe 17H30	C	1	1
<b>TOTAL (1)</b>		<b>27</b>	<b>25</b>
<b>Filière Technique</b>			
* Ingénieur	A	0	0
* Technicien principal	B	1	0
* Contrôleur principal chef	B	0	0
* Contrôleur principal de travaux	B	0	0
* Agent de maîtrise principal	C	5	4
* Agent de maîtrise	C	4	4
* Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	4
* Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	5	5
* Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	4
* Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	27	27
* Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 30H	C	0	0
* Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 7H	C	0	0
<b>TOTAL (2)</b>		<b>50</b>	<b>48</b>

<b>Filière Sociale</b>			
* Educateur de jeunes enfants 35H	B	1	0
* Agent spécialisé de 1ère CI écoles mater 35H	C	4	4
* Agent spécialisé de 2 CI écoles mater 35H	C	0	0
* Agent spécialisé de 2è CL écoles mater 26H	C	0	0
* Auxiliaire de puériculture de 1ère classe 30H	C	1	1
<b>TOTAL (3)</b>		<b>6</b>	<b>5</b>
<b>Filière Culturelle</b>			
* Bibliothécaire	A	1	1
* Assistant qualifié de conservation 2è classe	B	1	1
* Assistant qualifié de conservation 2è classe 28H00	B	1	1
* Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	1	1
* Adjoint du patrimoine de 2ème classe 35H	C	3	3
* Adjoint du patrimoine de 2ème classe 30H	C	2	2
<b>TOTAL (5)</b>		<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Filière Animation</b>			
* Adjoint d'animation 1ère classe 35H	C	3	3
* Adjoint d'animation 2ème classe 35H	C	0	0
* Adjoint d'animation 2ème classe 33H	C	1	1
* Adjoint d'animation 2ème classe 29H	C	1	1
<b>TOTAL (5)</b>		<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Filière Police</b>			
* Gardien	C	1	1
<b>TOTAL (6)</b>		<b>1</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>98</b>	<b>93</b>
<b>CONTRACTUELS</b>			
Attaché	A	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialisé 5H00	B	1	1
Professeur d'enseignement artistique 35H	B	1	1
Assistant d'enseignement artistique 6H15	B	1	1
Assistant d'enseignement artistique 4H40	B	1	1
Assistant d'enseignement artistique 5H10	B	1	1
Assistant d'enseignement artistique 3H50	B	1	1
Assistant d'enseignement artistique 3H00	B	1	1
Assistant d'enseignement artistique 10H50	B	1	1
Assistant d'enseignement artistique 10H00	B	1	1
Assistant qualifié de conservatoire du patrimoine 2ème classe 28h	B	0	0
Animateurs		13	3
* Educateur de jeunes enfants 30H	B	1	1
* Educateur de jeunes enfants 28H	B	1	1
* Adjoint administratif 2ème classe	C	0	0
* Adjoint d'animation 2ème classe 30H	C	2	2
<b>TOTAL (10)</b>		<b>27</b>	<b>17</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>27</b>	<b>17</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>125</b>	<b>110</b>

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition.

## **INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION**

<b><u>DECISIONS</u></b>	
28.02.2011	Contrat de balayage mécanique avec l'Entreprise RTL – Année 2011.
4.03.2011	Convention avec le Cabinet CMK pour l'exécution de la mission d'étude relative à l'analyse rétrospective et prospective des finances communales à mi-mandat.
10.03.2011	Convention d'honoraires avec M. BRIEUX J.Yves pour la réalisation d'un dossier de déclaration préalable pour le boulodrome (travaux consécutifs aux destructions de la tempête Xynthia).
<b><u>ARRÊTES</u></b>	
4.03.2011	Péril imminent – Bâtiment 20 rue du Patois.
4.03.2011	Désignation du représentant de M. BENAS à la Présidence de la Commission Communale des Impôts Directs du 9 Mars 2011.
8.03.2011	Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons au nouveau gymnase le 3 Avril 2011 – Association Gymnique.
11.03.2011	Arrêté prescrivant l'enquête publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Loudun

**LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 40.**